

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 - Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom de l'Article</b>	- <b>Seal King Rubberized Crack Filler</b>
<b>Catégorie Chimique</b>	- Mélange
<b>Description du Produit</b>	- Bouche-fissure pour entrée en asphalte
<b>Utilisation du Produit</b>	- Enduit et scellant pour chaussées en asphalte.
<b>Synonymes</b>	- Faible
<b>Distributeur</b>	- Scellant de fissure à l'asphalte à base d'eau VOC - Seal King Inc. 14 Melanie Drive Brampton, ON Canada  www.sealking.ca
<b>Téléphone</b>	
<b>Technique</b>	- 905-799-1113 - Service à la clientèle : 8 AM - 4 PM heure normale de l'Est
<b><u>Urgence</u></b>	- 800-424-9300 - CHEMTREC
<b><u>Urgence</u></b>	- 703-527-3887 - CHEMTREC (en dehors des États-Unis)
<b>Date de Préparation</b>	- 11/30/2007
<b>Date de la Dernière Révision</b>	- 8/17/2015

## Section 2 - Identification des Risques

### APERÇU DES URGENCES

#### ATTENTION

*Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation respiratoire. Provoque une irritation des yeux.  
Provoque une légère irritation de la peau.*

<b>Prévention</b>	Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou aérosols. Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité ont été lus et compris.
<b>Réaction</b>	EN CAS d'exposition ou de malaise : Appelez une CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



*ATTENTION - Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des nausées et une irritation des voies respiratoires.*

<b>Forme Physique</b>	- Liquide
<b>Couleur</b>	- Noire
<b>Odeur</b>	- Hydrocarbure doux.
<b>Point d'Éclair</b>	- 460°F(238°C)
<b>OSHA</b>	- Cancérigène – Vapeur d'Asphalte - Températures potentiellement élevées
<b>SIMDUT</b>	- Classe D - Matières Toxiques et Infectieuses - Division 2 - Sous-division A
	-

**SGH**

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles Expositions répétée - Catégorie 2, Corrosion / Irritation de la peau - Catégorie 2, Lésions oculaires graves, Irritation des yeux - Catégorie 2, Cancérogénicité - Catégorie 1A
- Inhalation, peau, yeux

**Voies d'Entrée**

NFPA

**Effets Potentiels sur la Santé****Inhalation****Aigu (Immédiat)** - Peut causer une irritation.**Chronique (Retardé)** - S.O**Peau****Aigu (Immédiat)** - Peut causer une irritation.**Chronique (Retardé)** - Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une dermatite.**Œil****Aigu (Immédiat)** - Peut causer des brûlures et des rougeurs ou un gonflement des yeux. Peut causer une irritation.**Chronique (Retardé)** - Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.**Ingestion****Aigu (Immédiat)** - Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion.**Chronique (Retardé)** - S.O**Effets Cancérogènes** - Voyez la Section 11 - Information Toxicologique.**Effets Cancérogènes**

	CAS	CIRC	NTP
Asphalte	8052-42-4	Groupe 2B - Cancérogène Possible	En Considération

**Autre Information**

- Ce produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des produits dangereux. Des expositions dans l'air à des poussières ou brouillards dangereux peuvent être générées par pulvérisation, ponçage ou meulage. Lors de la pulvérisation ou du ponçage du produit, porter un appareil respiratoire approprié pour la protection contre l'inhalation de brouillard et de poussière.

**Section 3 - Composition/Informations sur les Ingrédients****Composantes Dangereuses**

Nom Chimique	CAS	%(wt)	UN ; EINECS	DL50/CL50	Expressions EU R & S	Autre
Asphalte	8052-42-4	15% à 25%	NA1999, 232-490-9	Ingestion/Oral-Rat LD50 · >5000 mg/kg Inhalation-Rat LC50 · >94,4 mg/m <sup>3</sup>	S.O	S.O
Kaolin	1332-58-7	10% à 20%			S.O	S.O
Bentonite	1302-78-9	1% à 5%	215-108-5		S.O	S.O

**Composantes Non-Dangereuses**

Nom Chimique	CAS	%(wt)	UN ; EINECS	DL50/CL50	Expressions EU R & S	Autre
Eau	7732-18-5	40% à 50%	231-791-2	Ingestion/Oral-Rat LD50 · >90 mL/kg	S.O	S.O

### Composantes Dangereuses

Nom Chimique	CAS	%(wt)	UN ; EINECS	DL50/CL50	Expressions EU R & S	Autre
Polymère de Latex	S.O	0,1% à 5%			S.O	S.O

**Ce produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses. Des expositions aériennes à des poussières ou brouillards dangereux peuvent être générées par pulvérisation, ponçage ou meulage.**

Voyez la Section 11 pour les Informations Toxicologiques.

### Section 4 - Premiers Secours

- Inhalation** - Sortez à l'air frais si vous ne vous sentez pas bien. Appeler un médecin ou un centre antipoison. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- Peau** - Lavez la zone contaminée du corps avec du savon et de l'eau douce. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Œil** - Gardez les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Ingestion** - Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PROVOQUEZ PAS vomissement.

### Section 5 - Mesures de Lutte Contre les Incendies

- Moyens d'Extinction** - PETITS INCENDIES : Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'Extinction Inappropriés** - S.O
- Procédures de Lutte Contre l'Incendie** - Procédures de lutte contre l'incendie - Tenir le personnel non autorisé à distance. Restez au vent du feu pour réduire l'exposition. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil de protection respiratoire autonome.
- Risques inhabituels d'incendie et d'explosion** - Certains de ces matériaux peuvent brûler mais ne s'enflamment pas facilement. Peut libérer des gaz, des fumées ou des vapeurs irritants ou toxiques.
- Produits de combustion dangereux** - Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures.
- Protection des Pompiers** - Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA).
- Point d'Éclair** - 460°F (238°C)

### Section 6 - Mesures à prendre en cas de Rejet Accidentel

- Précautions Personnelles** - Ne pas gérer les conteneurs endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventilez les zones fermées lorsque vous traitez des déversements.
- Procédures d'Urgence** - Arrêtez la fuite si possible sans risque. Isoler la zone et contenir le produit déversé. Les personnes ne portant pas l'EPI approprié doivent être retirées de la zone jusqu'à ce que le déversement soit nettoyé.
- Précautions Environnementales** - Évitez les eaux de ruissellement et les égouts.
- Mesures de confinement / nettoyage** - Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Contenir et / ou absorber le déversement avec un matériau inerte (par exemple du sable, de la vermiculite), puis placer dans un récipient approprié.
- Matières Interdites** - Éviter le contact avec les agents oxydants forts et les acides.

### Section 7 - Manipulation et Stockage

- Manipulation** - Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
- Stockage** - Conserver uniquement dans le conteneur / l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné du feu. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

- Matériaux d'emballage spéciaux** - S.O
- Matériaux incompatibles ou sources d'allumage** - Eviter le contact avec les agents oxydants forts et les acides.

## Section 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Pictogrammes d'équipement de protection individuelle**



- Respiratoire** - Lorsqu'il est utilisé avec une ventilation adéquate, un respirateur n'est normalement pas nécessaire. Si nécessaire, utilisez un respirateur à adduction d'air filtré approuvé par NIOSH avec une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou un respirateur à adduction d'air. Ce produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses. Des expositions aériennes à des poussières ou brouillards dangereux peuvent être générées par pulvérisation, ponçage ou meulage.
- Yeux/Visage** - Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection approuvées par ANSI.
- Mains** - Porter des gants de protection contre les produits chimiques en nitrile ou en néoprène.
- Peau/Corps** - Portez des vêtements qui couvrent la peau pour éviter toute exposition cutanée.
- Considérations générales sur l'hygiène industrielle** - Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant de manger.
- Mesures / contrôles techniques** - Systèmes de ventilation adéquats selon les besoins pour contrôler les concentrations de contaminants en suspension dans l'air en dessous des valeurs limites applicables.

### Limites d'Exposition/Directives

	Résultat	ACGIH	Canada Ontario	OSHA	États-Unis - Californie
Kaolin (1332-58-7)	ETI	2 mg/m <sup>3</sup> TWA (matières particulaires ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)	2 mg/m <sup>3</sup> VEMP (ne contenant pas d'amiante et moins de 1% de silice cristalline, respirable)	15 mg/m <sup>3</sup> TWA (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (fraction alvéolaire)	2 mg/m <sup>3</sup> NEA (poussières respirables, ne contenant pas de fibres d'amiante, <1% de silice cristalline)
Asphalte (8052-42-4)	ETI	0,5 mg/m <sup>3</sup> TWA (en aérosol soluble dans le benzène, fumée, fraction inhalable)	0,5 mg/m <sup>3</sup> VEMP (fumée inhalable, sous forme d'aérosol soluble dans le benzène)	S.O	5 mg/m <sup>3</sup> NEA (fumée)

Notations de contrôle d'exposition

ACGIH

- Kaolin (1332-58-7) : Cancérogènes : A4 - Non classifiable comme cancérogène pour l'homme

- Asphalte (8052-42-4) : Cancérogènes : A4 - Non classifiable comme cancérogène pour l'homme (sans fumée, sans goudron de houille)

#### Clé des abréviations

PEL = Niveau d'Exposition Admissible déterminé par l'administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)

TWA = Les moyennes pondérées dans le temps sont basées sur des expositions de 8h / jour à 40h / semaine

## Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

- Forme Physique** - Liquide
- Apparence/Description** - Semi-liquide épais et noir.

<b>Couleur</b> : Noire	<b>Odeur</b> : Hydrocarbure doux.		
<b>Goût</b> : S.O	<b>Seuil Olfactif</b> : S.O		
<b>Point d'Ébullition</b> :	212 F(100 C)	<b>Pression de Vapeur</b> :	S.O
<b>Point de Fusion</b> :	32 F(0 C)	<b>Densité de Vapeur</b> :	> 1 Air=1
<b>Gravité Spécifique/ Densité Relative</b> :	= 1,16 eau=1	<b>Taux d'Évaporation</b> :	< 1 eau = 1

Densité :	= 9,73 livres/gallon	COV (Wt.):	S.O
Masse Volumique :	S.O	COV (Vol.):	< 5 g/L
pH:	9 à 10	Volatiles (Wt.):	S.O
Solubilité dans l'eau :	S.O	Volatiles (Vol.):	S.O
Solubilité dans les solvants :	S.O	Point d'Éclair :	460°F(238°C)
Viscosité :	S.O	Type de Test du Point d'Éclair :	Vase Clos

## Section 10 - Stabilité et Réactivité

<b>Stabilité</b>	- Stable à des températures et pressions normales.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	- S.O
<b>Conditions à Éviter</b>	- Eviter le contact avec les agents oxydants forts et les acides.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	- Oxydants forts et acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

## Section 11 - Les Informations Toxicologiques

Nom du Constituant	Concentration	CAS	Données
Asphalte	15% à 25%	8052-42-4	Toxicité Aiguë: ; orl-rat LD50:>5000 mg/kg; ihl-rat CL50:>94,4 mg/m3; ihl-hmn TDLo:10 mg/m3/5,5Y-I Tumorigène/Cancérogène: ; skn-mus TDLo:905 gm/kg/2Y-I
Kaolin	10% à 20%	1332-58-7	Toxicité Aiguë : ; orl-rat TDLo:370 gm/kg/37D-I
Bentonite	1% à 5%	1302-78-9	Toxicité Aiguë : ; orl-rat TDLo:700 mg/kg/7D-I

### Informations sur les autres composants

- Le CIRC a conclu que les produits chimiques suivants contenus dans ce produit sont cancérogènes pour l'homme (groupe 1): silice, quartz. L'ACGIH a désigné les produits chimiques suivants dans ce produit comme cancérogènes présumés pour l'être humain (A2): silice, quartz. NTP a répertorié dans ce produit les substances chimiques cancérogènes connues pour l'homme: silice, quartz. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition à ce produit sous forme de brouillard de poussière ou d'aérosol. Une exposition par voie aérienne n'est pas attendue avec ce produit. Les matériaux sont encapsulés et ne seraient libérés que si le matériau sec était poncé. L'exposition peut augmenter si le produit est pulvérisé.

### Autres Informations

- Ce produit contient de l'asphalte de pétrole. Les enrobés de pétrole ne sont pas répertoriés comme cancérogènes par OSHA ou NTP. L'Institut national de la sécurité et de la santé au travail (NIOSH) a conclu qu'à des températures plus élevées, les émanations d'asphalte dans les toitures constituaient un potentiel cancérogène pour le travail. Si ce produit est chauffé ou entre en contact avec un produit chauffé, évitez de respirer les fumées. Ce produit peut contenir de petites quantités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui sont des cancérogènes reconnus chez l'homme et les animaux de laboratoire. Des études récentes sur la peinture de souris sur un concentré de vapeur d'asphalte pour toiture ont mis en évidence la formation de tumeurs associée à une irritation localisée de la peau. Des études d'inhalation de fortes concentrations de vapeurs d'asphalte / bitume en suspension dans l'air chez des rats et des souris ont provoqué une bronchite, une pneumonie et des modifications du poumon telles que la fibrose et des lésions cellulaires.

## Section 12 - Informations Écologiques

<b>Devenir Écologique</b>	- S.O
<b>Persistance/Dégradabilité</b>	- S.O
<b>Potentiel de Bioaccumulation</b>	- S.O
<b>Mobilité dans le Sol</b>	- S.O

## Section 13 - Considérations Relatives à l'Élimination

<b>Produit</b>	- Éliminer le contenu et / ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale.
----------------	--

## Section 14 - Informations de Transport

DOT - États-Unis - Department of Transportation

Nom d'expédition : Pas de Restriction

TMD - Canada - Transport de Marchandises Dangereuses

Nom d'expédition : Pas de Restriction

IMO/IMDG – Transport Maritime International

Nom d'expédition : Pas de Restriction

## Section 15 - Information Réglementaire

**Classifications des dangers selon la LEP** - Aiguë, Chronique

**Phrases de risque et de sécurité** - Californie PROP 65 : Les émanations d'asphalte et d'asphalte peuvent contenir des quantités détectables de produits chimiques dont l'état reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou des troubles de la reproduction.

### Droit de Savoir

Composant	CAS	MA	MN	NJ
Eau	7732-18-5	Non	Non	Non
Polymère de Latex	S.O	Non	Non	Non
Asphalte	8052-42-4	Oui	Oui	Oui
Kaolin	1332-58-7	Oui	Oui	Oui
Bentonite	1302-78-9	Non	Non	Non

### Inventaire

Composant	CAS	EU EINECS	TSCA
Eau	7732-18-5	Oui	Oui
Polymère de Latex	S.O	Oui	Oui
Asphalte	8052-42-4	Oui	Oui
Kaolin	1332-58-7	Oui	Oui
Bentonite	1302-78-9	Oui	Oui

### Canada - SIMDUT - Classifications de Substances

▪ Kaolin	1332-58-7	10% à 20%	D2A
▪ Asphalte	8052-42-4	15% à 25%	S.O
▪ Bentonite	1302-78-9	1% à 5%	D2A
▪ Eau	7732-18-5	40% à 50%	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

### É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste de Carcinogènes

▪ Kaolin	1332-58-7	10% à 20%	S.O
▪ Asphalte	8052-42-4	15% à 25%	S.O
▪ Bentonite	1302-78-9	1% à 5%	S.O
▪ Eau	7732-18-5	40% à 50%	S.O

## Section 16 - Autres Informations

- Date de la Dernière Révision** - 01/01/2018
- Préparé Par** - Seal King Inc.
- Date de Préparation** - 11/30/2007
- Déni/Déclaration de Responsabilité** - Ces informations concernent le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Au meilleur de nos connaissances, ces informations sont exactes et fiables à la date de compilation. Cependant, aucune représentation, garantie ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et le caractère complet de ces informations pour un usage particulier. Seal King n'accepte aucune responsabilité pour les pertes ou dommages pouvant résulter de l'utilisation de ces informations.